

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Isaac DAYER

Distinctions et devoirs nécessaires

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1940, tome 39, p. 51-59

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Distinctions et devoirs nécessaires

« L'homme est toujours puni, dit M. Maritain, de négliger l'ordre des essences. »

Cette négligence a pesé lourdement aux sources lointaines des conflits sanglants de l'heure présente : conflits d'idéaux et de civilisation, nous assure-t-on, autant que d'économie et de politique.

Parmi toutes les confusions essentielles, génératrices de désordre et de guerre, il semble qu'il n'y ait pas de plus graves que celles qui concernent la structure de l'action humaine et sa dépendance des deux cités, humaine et divine, dont les influences respectives encadrent et protègent le développement intégral des personnes.

Aussi, au moment où l'on parle de « mobiliser toutes les forces morales pour établir le statut de la paix », il peut être intéressant — ne serait-ce que pour orienter notre prière — de nous rappeler les divers plans sur lesquels se distribue notre activité, et la compétence de l'Eglise en ces différents domaines ¹.

De l'analyse théologique, il ressort que les actions du chrétien, individuelles et collectives, se répartissent sur trois plans objectivement distincts mais reliés entre eux par d'intimes connexions. Dans la perspective où l'on se place ici, il n'est pas nécessaire de distinguer leur caractère individuel et social.

A l'étage supérieur, nous nous trouvons en face d'une série d'actions surnaturelles, procédant des vertus chrétiennes infuses et spécifiées par des objets surnaturels : soit

¹ Les réflexions qui suivent, rédigées à l'intention d'un travail particulier, sont empruntées, en grande partie, à des études connues de MM. Maritain et Journet.

en eux-mêmes, entièrement ou partiellement ; soit en vertu d'une « destination intérieure » au surnaturel.

Comme surnaturelles par nature et totalement, nous avons entr'autres, les vertus théologales et les sacrements ;

comme surnaturelles, par nature encore mais partiellement, les célèbres questions mixtes, telles que le contrat matrimonial et l'enseignement scolaire ;

et, comme surnaturelle par destination seulement, les biens ecclésiastiques.

Ces objets surnaturels représentent la face de la vie humaine en contact direct avec le ciel d'où lui viennent la moralité et l'orientation de tout l'agir vers l'éternité.

Tourné vers la terre, par ses objets spécificateurs, se développe le vaste domaine de l'activité naturelle, qui est comme « le corps » ou le cadre du surnaturel et « de la cité de Dieu ». Ses opérations naissent immédiatement des vertus acquises et servent la multitude des biens terrestres, spirituels et matériels, individuels et collectifs, tous ordonnés à la culture profane de l'individu et de la société.

Dans cet espace naturel, deux zones se superposent encore.

Tout près de la terre, se situent les initiatives innombrables et les applications de la science et de la technique pour l'aménagement et le progrès de l'existence terrestre. Ces actions sont étrangères, par leur objet propre, aux valeurs suprêmes de l'éthique et de la sagesse. Si elles touchent à l'ordre moral, ce n'est pas en vertu de leur contenu mais seulement « en raison de leur inhérence dans un homme racheté par le sang du Christ et tenu de diriger tous ses actes vers la vie éternelle. »

Plus haut, s'étend une autre sphère d'activités naturelles : celles qui se meuvent autour de principes spéculatifs et pratiques, spécifiquement naturels, mais en connexion nécessaire avec l'ordre moral et avec la révélation chrétienne.

Nous atteignons ici comme un ciel doctrinal dont la clarté dirige de haut l'activité humaine temporelle. A ce niveau, sans les roborations mystérieuses qui filtrent du surnaturel, l'homme ne peut avoir toute la lumière et toute la droiture dont il a besoin pour le plein épanouissement

et pour l'utilisation intégralement humaine de ses plus belles conquêtes naturelles.

En vertu de cette proximité et de ces influences nécessaires du surnaturel, il convient de considérer séparément ce troisième plan de l'activité humaine où s'accomplit la rencontre du surnaturel.

A mi-chemin entre la terre et le ciel, ce plan intermédiaire embrasse des initiatives sociales, politiques et philosophiques qui, au-delà des valeurs techniques et scientifiques, mettent en jeu des principes et des attitudes humaines touchant au dogme et à la morale. Telles sont, dans l'ordre doctrinal, les vérités concernant la nature, la vie et la destinée de l'homme, l'unité et la solidarité du genre humain, l'origine de l'autorité, la justice sociale, les droits et les devoirs de la société politique, et tous les principes de cette sagesse chrétienne sociale, politique et économique que les Souverains Pontifes ont définis dans leurs encycliques et qui, sans aller jusqu'aux déterminations particulières du concret, constituent comme « un firmament théologique » pour les entreprises engagées dans la complexité et les contingences du temporel.

Dans l'ordre pratique, appartiennent aussi à ce troisième plan intermédiaire, les vertus naturelles d'amitié, de justice, de loyauté, de fidélité, de clémence, de générosité, qui soutiennent l'armature intime de tous les progrès temporels. Parce qu'elles sont l'indispensable condition des vertus infuses, sans lesquelles, du reste, elles ne peuvent atteindre à la plénitude de leur fermeté et de leur éclat naturels, l'Eglise les prend aussi sous sa garde, comme elle le fait pour les vérités spéculatives et pratiques, connexes à la révélation.

A la hauteur de ces vérités et de ces vertus, qui définissent les lignes directrices des œuvres temporelles, les efforts du chrétien « partent du » surnaturel « et rejoignent » le naturel, soit pour l'éclairer et le soutenir dans son domaine propre, soit aussi pour sauver les intérêts surnaturels engagés dans le temporel en vertu des relations qui lient les sommets de l'ordre naturel à la révélation surnaturelle, dogmatique et morale.

Les distinctions que nous avons essayé de dégager fort schématiquement au sein de l'activité humaine, correspondent

à l'enseignement, à peine élaboré, des grandes encycliques pontificales de l'époque moderne. Il semble qu'elles représentent l'un des apports fondamentaux du christianisme. Dans la pratique, ces délimitations seront sans doute difficiles à établir et plus encore à sauvegarder. Elles sont pourtant indispensables à la base d'une action sociale large et féconde, respectueuse de l'ordre essentiel des choses et capable de faire appel, sans confusion, à la compétence des deux cités, humaine et divine, pour la construction totale de la personne humaine.

Ces deux cités, avec leur autorité et leur pouvoir respectifs, « se rencontrent en effet dans l'homme » et se partagent le territoire de son activité.

Le domaine propre de l'Eglise embrasse le premier et le troisième plans de notre activité.

Les actes humains qui se développent en ces secteurs sont soumis immédiatement à l'action sanctificatrice et régulatrice de l'Eglise, et cela en vertu de leur contenu ou de leur objet spécifique. Ici le chrétien agit « en tant même que chrétien, comme membre du corps mystique du Christ », sous la direction et le contrôle absolument infaillibles de l'Eglise. Soit qu'il travaille dans l'ordre du surnaturel pur, soit qu'il s'adonne à infuser la sève évangélique aux leviers de commande de la vie temporelle : à ce point délicat où les principes et les œuvres naturelles sont « en connexion moralement nécessaire » avec le surnaturel.

C'est pourquoi les encycliques pontificales ont condamné à la fois le naturalisme qui nie le surnaturel, et le modernisme social affirmant que « tout catholique, parce qu'il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité ecclésiastique, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. »

Il n'en est pas de même pour les activités qui se développent à l'étage du temporel pur, spécifiées et déterminées par des objets n'intéressant directement que la vie terrestre de l'humanité. Dans cet ordre, pour toute l'étendue de connaissances et d'efforts qu'il met en œuvre immédiatement,

le chrétien ne relève que de son initiative et de sa propre conscience. Il ne reçoit ni mot d'ordre ni impulsion directe de la part de l'Eglise, qui déborde par nature les horizons du temporel. Construire des maisons ou des chemins de fer, organiser des banques ou des caisses de retraite, étudier la physique, l'histoire ou les langues : ce sont là autant d'activités intellectuelles et pratiques qui, par elles-mêmes, ne concernent que l'existence temporelle. L'Eglise n'intervient aucunement dans leur marche, tant qu'elles ne touchent pas à des principes connexes aux normes de la morale et de la révélation surnaturelle.

Evidemment, malgré l'autonomie dont elles jouissent par rapport à leur objet propre, les œuvres temporelles ne peuvent pas se soustraire aux prescriptions générales de la morale chrétienne ni se dispenser de servir, comme elles le peuvent, les intérêts supérieurs de la personne humaine. Car l'activité temporelle n'est pas une fin en soi. Elle n'a de sens que si elle est subordonnée aux valeurs suprêmes, spirituelles. Jamais d'ailleurs le chrétien n'a le droit de cesser d'être ce qu'il est. Si la grâce du Christ le transforme jusqu'au fond de lui-même, toute son activité devra s'en ressentir. *Agere sequitur esse* disent les philosophes. « L'action est une épiphanie de l'être ».

Ce fut l'erreur du libéralisme, l'une des plus meurtrières de notre époque, « de couper l'homme en deux moitiés : une moitié chrétienne pour les choses de la vie éternelle, et une autre païenne ou chrétienne diminuée ou neutre pour les affaires du temps ». Le Pape Pie X condamnait déjà cette attitude libérale, stérile et absurde, quand il déclarait, dans l'encyclique *Singulari quadam*, que « le chrétien n'a jamais le droit de négliger les biens qui sont au-dessus de la nature, même lorsqu'il s'occupe de choses exclusivement temporelles. Bien plus, les lois de la sagesse chrétienne l'obligent à tout diriger vers le souverain bien comme vers sa fin dernière ».

Du reste, le respect et le service du spirituel sont une garantie indispensable de prospérité pour le temporel. Notre époque l'avait beaucoup oublié. Devant le cynisme et la brutalité qui l'affligent immensément aujourd'hui, elle semble reprendre conscience peu à peu de cette condition primordiale du progrès humain. C'est peut-être, dit-on,

l'un des signes les plus clairs qui nous permet, malgré tout, d'espérer des jours meilleurs. La prédication et l'enseignement chrétien ne peuvent manquer l'occasion de crier sur les toits la primauté du spirituel, afin de collaborer pour leur part, même très humble, à organiser sous cette lumière les vues personnelles et les reconstructions de la paix.

Cependant, pour ne pas attenter à l'autonomie du temporel, il faut préciser que la régulation morale qui, en climat chrétien, est dépendante de l'Eglise, et descend des hauteurs, par où la personne humaine est engagée directement dans les choses de la vie éternelle, jusqu'aux dernières ramifications de notre activité individuelle et collective, reste extérieure aux œuvres purement temporelles. Elle ne les atteint que par suite de leur insertion dans une personne orientée vers l'éternité, et non pas directement, dans leur organisation et leur substance ou leur objet propre, étranger, comme on l'a vu, aux principes suprêmes de la moralité et de la révélation.

L'œuvre temporelle et ses techniques scientifiques, sociales et économiques, comportent une trame très touffue, susceptible de réalisations multiples et mouvantes avec les conditions de temps et de milieu. L'Eglise s'arrête au seuil de cette complexité. La compétence et l'infailibilité absolue dont elle jouit en matière de foi et de morale ne s'étendent pas à ce domaine. Son jugement, d'ordre moral, ne suffit pas à régir le vaste champ des techniques temporelles. Il est facile de se rendre compte, par exemple, que la doctrine sociale des encycliques ne fournit guère d'indication pour l'assainissement des caisses de retraite ou la production de la houille blanche ! Nous devons avoir recours ici à des connaissances et à des efforts qui ne regardent pas, immédiatement au moins, l'autorité de l'Eglise.

L'Eglise veille sur l'intégrité des principes moraux engagés dans les divers secteurs de l'activité humaine ; elle travaille au point de jonction du temporel et du spirituel. Puis elle laisse à ses enfants le soin d'organiser le temporel à leurs risques et périls.

Il est vrai toutefois que, si elle n'entre pas elle-même dans les rudes compétitions du temporel, elle ne cesse de soutenir ses fidèles à la tâche par l'énergie surnaturelle qu'elle diffuse au fond des âmes.

Et, loin de les détourner des tâches temporelles, elle les presse de s'en occuper avec zèle et compétence, afin de répandre l'esprit chrétien dans tous les cadres de la vie économique et sociale. Parce qu'elle se soucie de la perfection totale de la personne humaine, l'Eglise s'intéresse à tout ce qui est de l'homme. Elle continue ainsi la pensée du Sauveur. Lorsqu'il énonçait, en passant, la distinction célèbre entre le spirituel et le temporel, qui est à la base de la civilisation chrétienne, Jésus formulait aussi un ordre à l'adresse de tous les chrétiens : « Rendez à César ce qui est à César ». La parole de Jésus est impérative. C'est pourquoi « l'humanisme intégral » de l'Eglise aime et suscite les initiatives et les compétences en tous les domaines, même sur le plan temporel, où elle ne s'aventure pourtant pas elle-même.

Aussi l'erreur serait également grave d'inféoder le christianisme à un système d'organisation du temporel comme de cantonner le chrétien dans un faux spiritualisme qui se croirait quitte envers le temporel et la cité terrestre après avoir rempli les devoirs de la religion et de la piété. Aux chrétiens vivant dans le monde il est demandé de travailler en chrétiens au bien de la cité, chacun selon ses aptitudes et avec le plus de compétence possible. « Même les religieux qui vivent à l'écart du siècle, doivent ouvrir leur cœur sur la misère matérielle du monde, et l'accueillir en eux pour y appliquer le sang du Christ. Par une voie toute spirituelle, ils prennent encore soin du temporel et agissent sur lui. »

Ceux qui connaissent profondément les besoins de notre époque insistent sur la nécessité de formations politiques et économiques d'inspiration vraiment chrétienne. Pour se rendre compte de cette urgence, il suffirait d'observer avec attention le cercle restreint de toutes les vies individuelles. De multiples erreurs sociales, des mesures étroites et inefficaces, voire désastreuses, proviennent souvent d'incompétences techniques notoires autant que de la méconnaissance des principes chrétiens. Aussi les jeunes catholiques qui affrontent la vie civile, non seulement avec une formation chrétienne insuffisante mais encore avec une incapacité visible de rayonner ce minimum d'esprit chrétien, par suite de leur infériorité professionnelle, ne soutiennent pas la responsabilité qui leur revient en face de l'œuvre civilisatrice.

Le chrétien est le sel de la terre. Cela peut s'entendre de l'activation que le christianisme impose au développement de la culture.

Mais l'application des principes chrétiens à la matière sociale se subordonne à la fois à une lente préparation des esprits et des cœurs et à certaines conditions techniques qui exigent souvent toute une série d'expériences et de recherches. Il en fut ainsi pour la suppression de l'esclavage ancien. Les historiens reconnaissent que la découverte, qui a permis de substituer la force animale à l'énergie humaine dans la traction des fardeaux, a joué un grand rôle dans la suppression de l'esclavage. Il en sera probablement ainsi pour certaines réalisations de l'heure présente concernant la production et la distribution plus équitables des richesses entre les personnes privées comme entre les nations.

Aussi les chrétiens doivent travailler, en collaboration avec toutes les bonnes volontés, à ces conditions extérieures de la pénétration de l'Evangile dans l'épaisseur de la vie sociale et économique, avec d'autant plus d'ardeur qu'ils aperçoivent mieux le rôle civilisateur de leur travail et son retentissement dans l'au-delà spirituel. Le Pape Pie XI se plaisait à répéter que les catholiques ont le devoir d'être les premiers partout.

En présence de l'inactivité trop fréquente des citoyens catholiques, l'Eglise souligne inlassablement les injustices qui se commettent dans la marche des choses humaines au détriment du temporel lui-même et des intérêts supérieurs des personnes. Elle rappelle avec une autorité infaillible les principes moraux, qui règlent par en haut l'activité humaine, et les connexions méconnues ou violées entre le temporel et le spirituel. Elle encourage et presse les citoyens à remplir tout leur devoir social, et les soutient, par l'intérieur, d'une force divine. Sa mission spirituelle, infaillible s'arrête là. Après, elle attend avec confiance. Le ferment surnaturel qu'elle jette dans les masses fera germer, au jour voulu de Dieu, les initiatives qui redresseront le temporel pour le rendre plus fécond et plus conforme à l'esprit de l'évangile.

Quelquefois, cependant, il semble que l'Eglise va plus loin. Elle se hasarde à donner des directives pratiques d'ordre économique et politique. Appuyée sur une expérience

séculaire et sur une sagesse supérieure, qui lui permet de voir plus clair dans les choses humaines que ceux qui sont trop près d'elles, l'Eglise indique parfois à ses enfants, surtout aux heures d'universel désarroi, dans quelle ligne se trouvent les solutions pratiques, conformes aux exigences du spirituel comme au développement fécond du temporel.

Ces directives participent aux fluctuations et aux incertitudes de la matière sociale. Aussi elles n'engagent pas l'infailibilité absolue de l'Eglise. Elles bénéficient seulement de l'assistance providentielle, due aux interventions du pouvoir canonique. Leur degré d'inerrance est proportionnel à leur connexion avec la morale et le dogme.

Les fidèles les accepteront avec respect et obéissance, bien que leur foi surnaturelle ne soit pas engagée, habituellement au moins, dans cette soumission, comme elle l'est à l'égard des interventions du pouvoir déclaratif de l'Eglise sur les deux premiers plans de l'activité humaine.

Parmi ces directives il faut placer, à l'heure actuelle, celles qui ont préconisé les organisations corporatives ; le contrat de travail d'abord puis le contrat de sociétés, pour assurer plus d'équilibre dans la production et une plus juste rémunération du travail ; et, tout récemment, les vues très larges, exposées par S. S. Pie XII, dans son discours de Noël, relativement à l'organisation juridique de la société internationale.

Les réalisations techniques qu'elles comportent appartiennent aux juristes et aux économistes. Sans leur accorder un assentiment de foi, les catholiques les accueilleront avec reconnaissance, comme une aide précieuse, en pensant que nul ne peut se vanter d'être plus sage que l'Eglise. Avec discernement aussi, en ne mettant pas sur le compte de la foi ce qui lui est étranger par nature.

« La religion », disait dernièrement M. Myron Taylor, le représentant de M. Roosevelt auprès du Souverain Pontife, « est la pierre angulaire sur laquelle reposent la civilisation et les plus chers espoirs de l'humanité. C'est elle qui doit emporter le triomphe final sur les forces du mal. »

Mais il ne faut pas la commettre avec tous les hasards et toutes les incertitudes des entreprises humaines.

I. DAYER